



Description brève de la solution de branche	Rédaction: Christoph Rotermond
	Date: 1 ^{er} juillet 2001
	Révision: 23 mai 2023

Désignation de la solution de branche	Organisme responsable
Solution de branche pour l'application de la directive CFST n° 6508 dans la branche de la quincaillerie et des articles de ménage (classe de risque 52 A)	Swissavant – Association économique Artisanat et Ménage CNA =consultant

Groupes économiques (GE) Groupes d'assurance		Branche entreprises	Membres de l'Association	Participants à la SDB
Branche de la quincaillerie, de l'outillage, des ferrements et des articles de ménage ainsi que les branches économiques apparentées. Association suisse des maîtres couteliers et professions apparentées et tecnoswiss Association négociants en machines et outils également affiliée comme groupe économique (GE).	Nombre d'entreprises 0,03 ≥ 100	env. 30	env. 20	env. 10
	Nombre d'entreprises 0,28% 20-99	env. 280	env. 240	env. 30
	Nombre d'entreprises 0,70% 0-19	env. 750	env. 630	env. 100
	Nombre total d'entreprises	env. 1060	env. 890	env. 140
	Nombre d'employés	14'000		2300
Adresse		Autorisation CFST	Organe d'exécution responsable	
Swissavant Fabian Wyss Neugutstrasse 12 Postfach 8304 Wallisellen	T: +41 44 878 70 50 info@swissavant.ch www.swissavant.ch	29 mars 2001 Révision: 23 mai 2023	CNA	

Bureau de liaison et de contact MSST
Swissavant/SCST

Abréviations	<ul style="list-style-type: none"> - Swissavant = Association économique Artisanat et Ménage - SCST = Service de consultation de Swissavant pour la sécurité au travail - COSEC = Personne chargée de coordonner la sécurité au travail et la protection de la santé au poste de travail - SSEC = Société suisse des employés de commerce
---------------------	---



Plan de la solution de branche Swissavant-MSST

Principe directeur – intention – philosophie	La réalisation d'objectifs de l'entreprise tels que la <i>prévention des accidents</i> et la <i>protection de la santé</i> sont des tâches de direction qui ne peuvent pas être déléguées. Les membres de la solution de branche Swissavant-MSST veulent encourager <i>activement</i> la sécurité et la santé des employés.		
Objectif général	Satisfaire aux exigences des dispositions légales, spécialement pour la protection de la santé: - protéger les employés contre les accidents et les maladies. - réduire et maintenir à bas niveau le nombre d'heures de travail perdues à la suite d'accidents, de maladies professionnelles et de problèmes de santé liés au travail. - augmenter durablement la sécurité et la qualité. - réduire à long terme les primes d'assurance spécifiques à la branche et les coûts indirects.		
Organisation de la sécurité	Supérieur hiérarchique Direction (mandataire): - formuler les buts - mettre en œuvre - contrôler les résultats	Services de sécurité COSEC: - élaborer et compléter le concept MSST - réaliser la formation	Collaborateurs - utiliser les installations de sécurité - utiliser l'équipement de protection personnelle - suivre les règlements de sécurité
Formation, information, instruction	Groupe cible direction/cadres dirigeants/COSEC	Durée Cours de base & de perfectionnement: 1 jour chacun. Réunions ERFA selon besoins.	par Pool MSST MSST & COSEC
Règles de sécurité, normes de sécurité	Ce sont surtout les règles de sécurité concernant <i>l'achat de matériel, l'installation des appareils, le bâtiment et l'infrastructure</i> qui sont établies et élevées au rang de normes à l'aide de check-lists spéciales. Des actions et des informations ciblées devraient en outre susciter une meilleure protection de la santé pendant les loisirs.		
1) Détermination des dangers, 2) Evaluation des risques 3) Risques les plus importants Résumé de l'analyse de risques sommaire	1) Détermination des dangers: une consultation écrite des entreprises membres a permis de définir les processus de travail pertinents. Pour déterminer exactement les dangers, certaines entreprises ont été visitées. Des fabricants ont en outre été consultés pour les produits dangereux. 2) Evaluation des risques: pour évaluer les dangers, le risque des processus et les types de dangers ont été déterminés en estimant, sur une échelle à trois degrés, la probabilité d'un événement (accident ou charge) ainsi que les effets de celui-ci. 3) Risques les plus importants: table de travail; éclairage, escaliers, sols, estrades (chute de personnes ou de matériel), rampes, plates-formes de levage (chute), chemins de fuite (sorties de secours verrouillées), charge et décharge de camions, travaux à l'aide d'une grue (chute de la charge), transport à l'intérieur de l'entreprise par chariot élévateur (chute de marchandise), conduite de camion (accident lors de manœuvres), stockage dans les rayons (chute de marchandise).		



Planification des mesures, réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Cours de base obligatoire pour COSEC- Formation et perfectionnement périodiques par le service spécialisé- Actions prioritaires:<ul style="list-style-type: none">2001: cours de chariot élévateur2002: journées ERFA/détermination des risques2004: Utilisation des grues/Planification d'urgence2006: La nouvelle législation sur les produits chimiques/Gestion de l'absentéisme2008: mesures préventives pour les entreprises/La nouvelle directive CFST 65082010: BLS-aed – Defibrillateur2012: Prévention des accidents non professionnels dans l'entreprise2014: Ergonomie au poste de travail2016: Risques psychosociaux au poste de travail2018: Équipement de protection individuelle psa (seulement en allemand)2020: Gestion de la santé en entreprise (n'a pas eu lieu à cause de Corona)2022: Nouvelle enquête sur les dangers/bureau à domicile/concept d'urgence
---	---

Plan de la solution de branche Swissavant-MSST

Planification du cas d'urgence	La planification du cas d'urgence comporte, dans le cadre de la solution de branche de Swissavant, les urgences médicales, mais aussi le cas d'un incendie. L'application organisationnelle concrète se fait à l'aide du manuel de la solution de branche Swissavant.
Collaboration	La collaboration des employées et employés se base sur les art. 9 et 10a de la loi sur la collaboration, l'art. 82 al. 2 LAA, l'art. 6a OPA, l'art. 6 al. 3 LTr et l'art. 6 OLTr3. Les intérêts des employées et employés dans le cadre de la solution de branche Swissavant sont défendus par la SSEC.
Protection de la santé	Dans le cadre de la solution de branche, des check-lists spéciales servent à tenir compte concrètement de la protection de la santé.
Contrôle, audit	La direction et le COSEC contrôlent chaque année les résultats obtenus dans l'entreprise. <ul style="list-style-type: none">- Audits périodiques par sondage par les services spéciaux MSST.- Exploitation statistique des accidents/maladies (jours de travail perdus) et de leurs coûts.
Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle	Intégration de la «sécurité au travail/protection de la santé» dans le système de gestion de l'entreprise (certification ISO).

Documents/annexes:

- Manuel de la solution de branche de Swissavant «sécurité au travail»
- Check-lists de branche apparentées
- Documents concernant le cours de base CFST
- Bulletin d'information sur la «sécurité au travail» (généralement 2x par an)
- Articles (spécialisés) et informations courantes dans la revue professionnelle *perspective*.